

MOTION

Protection des cyclistes par rapport aux rails des trams

Motion proposée par Yvon Le Chevalier de Prévaille au nom des Verts de Meyrin-Cointrin relative à une mesure de protection des cyclistes, personnes en fauteuil roulant et cyclomotoristes par rapport aux rails du tram TCMC sur la commune de Meyrin.

- Vu l'arrivée imminente du tram (TCMC) sur le territoire de la commune de Meyrin avec deux tracés, l'un se terminant à la Gravière et l'autre traversant Meyrin-Village,
- Vu la volonté de Meyrin dans son futur plan directeur communal d'encourager la mobilité douce sous sa rubrique transport et déplacement,
- Vu le danger que représentent les rails de tram pour les cyclistes, personnes en fauteuil roulant et cyclomotoristes, rails dans lesquels peuvent s'engager et se bloquer les roues de ces véhicules et faire chuter leurs utilisateurs,

Le Conseil municipal de Meyrin

DECIDE

de demander au Conseil administratif de lui soumettre dans les plus brefs délais un projet de délibération pour la mise en place d'un système empêchant les roues des bicyclettes, cyclomoteurs et fauteuils roulants de s'engager dans les rails du tram TCMC sur les sections de voie, sises sur le territoire communal, qui ne sont pas en site propre.

EXPOSE DES MOTIFS

La largeur et la profondeur des rails de tram sont telles que la plupart des roues de bicyclette, de cyclomoteur et de fauteuil roulant peuvent se prendre dans les gorges des rails, si le cycle ou le fauteuil aborde les rails sous un angle aigu, et ainsi provoquer la chute du cycliste ou du cyclomotoriste ou le blocage du fauteuil roulant.

Ces chutes et blocages, en plus des conséquences d'une chute pour le cycliste ou le cyclomotoriste (contusions, traumatismes, dommages au cycle, cyclomoteur ou fauteuil, etc.), peuvent présenter un danger très important si elles se produisent au moment où le tram arrive et si, par chance, il n'y a pas d'accident, elles perturbent le trafic des trams.

Des solutions fonctionnelles et durables existent et ont déjà été mise en œuvre. **Zermatt a mis en place un système basé sur un élastomère polyuréthane cellulaire** sur les voies ferrées des chemins de fer du Gornergrat et du Matterhorn Gothard. Il n'y a aucun risque de chute pour les cyclistes ou de blocage de roue de fauteuil roulant qui ne peuvent plus se prendre dans les gorges des rails.

Le système a de plus l'avantage d'empêcher l'accumulation de poussière et détritrus dans les gorges des rails.

Sur le trajet du tram à travers le territoire de notre commune, il y a plusieurs points où le tram n'est pas en site propre, c'est-à-dire que des voitures, cyclomotoristes, cyclistes roulent parallèlement aux rails sur la même chaussée : l'avenue de Vaudagne, de la promenade, de Corzon jusqu'au terminus du tram, et la route de Meyrin sur la tranchée couverte en cours de construction. Sur le reste des tracés du TCMC sur le territoire de la commune, le tram circule en site propre et il n'est donc pas nécessaire de mettre en place un système de protection empêchant les roues des bicyclettes, cyclomoteurs et fauteuils roulants de s'engager dans les rails du tram.

Le temps presse. Les incertitudes concernant le tracé ont fait que la commune a pris un retard considérable et que des prévisions minimalistes et peu crédibles ont été jusqu'alors prévues au plan des investissements.

Vu l'urgence et l'évidence de cette motion, les Verts proposent un vote immédiat.

La motion a été renvoyée en commission

Les Verts de Meyrin-Cointrin, septembre 2010